

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024 à 18H30**

Nombre en exercice : 9	L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi trois octobre à dix-huit heures trente
Nombre de présents : 7	minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué le vingt-
Procurations : 0	sept septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni en Mairie, en session
Nombre de votants : 7	ordinaire à huis clos, au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de
<u>Date de la convocation</u>	Monsieur Michel KOCIUBA, Président.
27 septembre 2024	

Etaient présents : Mmes JACOB, EMON, POUPONNEAU, DAUPHINOT, DEBONNIERE, Mrs KOCIUBA, POTTIER

Absentes excusées : Mmes FONTAINE, CLEMENT

Secrétaire de séance : Mme Angélique JACOB

Après avoir salué ses collègues, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président fait l'appel des membres présents et constate que la condition de quorum est remplie puis invite le Conseil d'Administration à délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'une secrétaire de séance pris dans le Conseil d'Administration. Ayant obtenue l'unanimité, Madame Angélique JACOB a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président propose aux membres du CCAS d'adopter l'ordre du jour de la présente séance en vue d'examiner les affaires dans l'ordre arrêté, à savoir :

- Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance
- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal du 10 juin 2024
- Repas de fin d'année des seniors
- Carte cadeau
- Modification du règlement intérieur du CCAS
- Convention de partenariat entre EDF et le CCAS
- Dossiers d'aides financières
- Informations
- Questions diverses

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2024

Monsieur le Président soumet au vote de l'assemblée le procès-verbal du 10 juin 2024, le Conseil d'Administration du CCAS à l'unanimité APPROUVE le procès-verbal.

REPAS DE FIN D'ANNÉE DES SÉNIORS

Le Conseil d'Administration du CCAS décide de reconduire le repas de fin d'année des séniors. Le repas aura lieu le samedi 7 décembre 2024.

Pour mener à bien cette journée récréative pour nos séniors, des décisions ont été prises par le Conseil d'Administration du CCAS. Tout d'abord, l'âge pour accéder au repas pour les nouveaux inscrits reste à 67 ans cette année. Les décorations de table et les nappes, serviettes et chemins de table seront achetés ultérieurement chez JOUR DE FÊTE. La couleur des nappes, serviettes et chemins de table sera prise selon la disponibilité du magasin.

La commande de vaisselle sera demandée chez « La vaisselle de NADIA » basée à Juniville. Des cartes menus seront faites pour le repas. Le choix du menu proposé par le restaurateur « L'Intemporel » a été adopté par le Conseil d'Administration du CCAS et le prix du repas par personne est de 25.00€.

Le vin blanc sera commandé à « Intermarché » et le vin rouge à « Château Reynaud Dunesme et fils » courant novembre de même pour le champagne.

Pour finir, l'orchestre n'a pas été choisi car nous n'avons pas eu de propositions. Nous allons demander à 2 ou 3 orchestres des devis afin de prendre une décision rapidement.

CARTE CADEAU

Vu la satisfaction des administrés concernant les cartes cadeaux, le Conseil d'Administration du CCAS décide de les reconduire encore pour cette année,

Le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de ne pas changer l'âge cette année pour bénéficier de la carte cadeau. Il faut donc avoir 67 ans cette année pour les nouveaux inscrits,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de faire faire des cartes cadeaux à usage unique et nominatives pour un montant de 30€ chacune.

DIT que la dépense est inscrite au budget du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice 2024.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu la demande du Président de modifier le règlement intérieur du CCAS qui organise son fonctionnement interne,

Considérant qu'il est indispensable de réviser le règlement intérieur au plus juste,

Considérant que chaque membre du Conseil d'Administration a été destinataire du projet du règlement intérieur lors de l'envoi de la convocation,

Il est proposé d'adopter le règlement intérieur modifié joint en annexe.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'approuver le règlement intérieur modifié du CCAS tel que présenté et joint à la présente délibération ainsi que sa mise en application.
- **CHARGE** Monsieur le Président de faire appliquer ledit règlement.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE EDF ET LE CCAS

Vu le Conseil d'Administration ayant entendu les explications sur la convention de partenariat proposée entre EDF et le CCAS,

Vu la nécessité de lutter contre la précarité énergétique,

Considérant que cette convention a déjà été signée en 2020 et devait être renouvelée en 2023,
Considérant que cette convention est essentielle et que le Président du Centre Communal d'Action Sociale doit donc signer une nouvelle convention,
Considérant qu'il y a lieu d'échanger avec le pôle Solidarité EDF sur les démarches à entreprendre ou à réaliser, et sur les aides accordées aux habitants de la commune par le CCAS,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention partenariale avec EDF telle que présentée et jointe à la présente délibération.

DOSSIERS D'AIDES FINANCIÈRES

Il n'y a pas de dossiers de demande d'aides financières en cours.

INFORMATIONS

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration que 1 bon alimentaire de 50.00€ et 1 bon alimentaire de 40.00€ ont été accordés chacun à 1 personne seule depuis la dernière réunion du CCAS. Une demande d'aide-ménagère de l'UDAF a été reçue en mairie le 18 juillet 2024 et a été retournée le 25 juillet 2024. Les membres du CCAS ont décidé de se réunir en mairie le vendredi 22 novembre 2024 à 13h30 pour mettre sous enveloppe les cartes cadeaux des administrés.

QUESTIONS DIVERSES

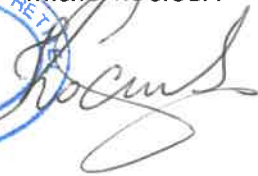
Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

La secrétaire de séance
Angélique JACOB



Le Président,
Michel KOCIUBA



Procès-verbal approuvé et arrêté en séance le : 11 avril 2025
Date de mise en ligne sur le site internet le : 11 avril 2025

